Les mots fléchés de J.C.MAMBOUCHAMBA NDOMBA N°8308

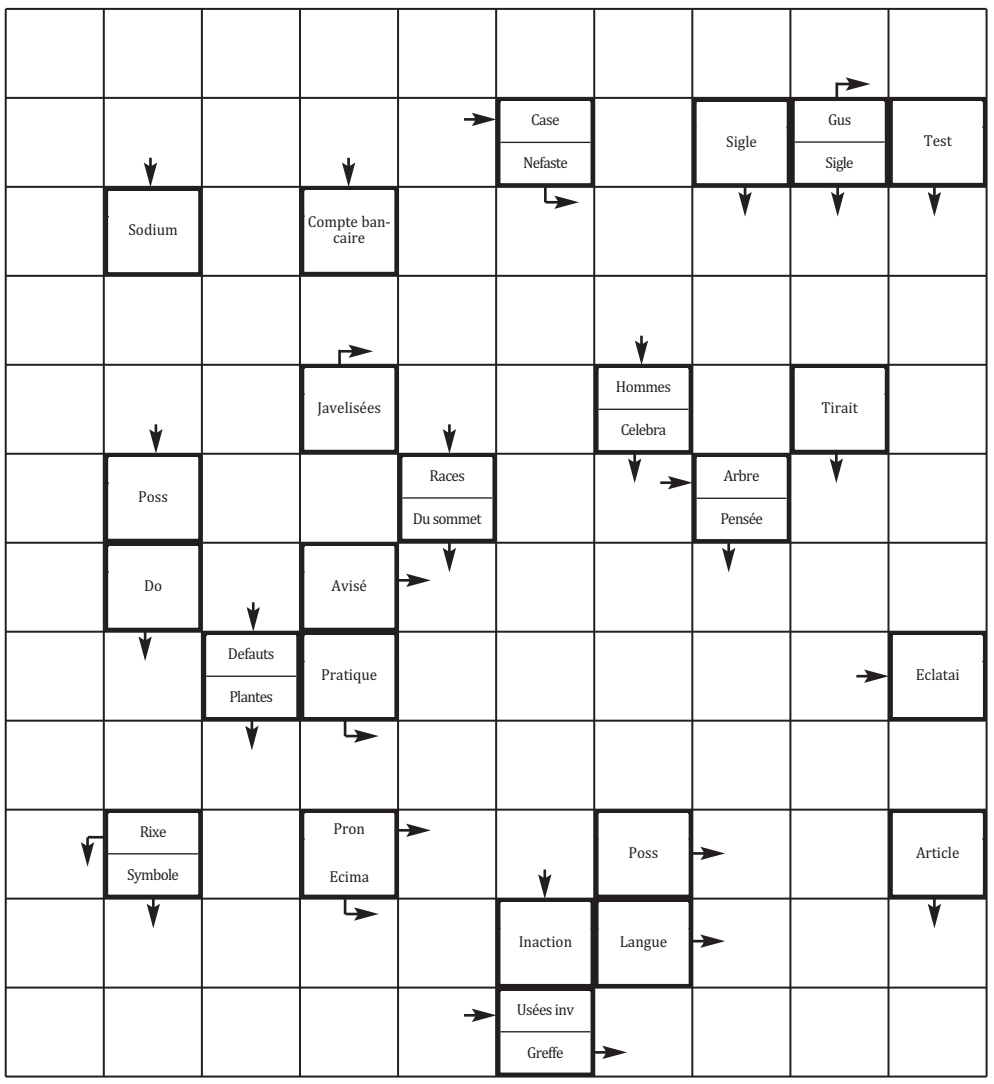

L'insolite du jour

France : un couple condamné à combler sa mare pour cause de grenouilles bruyantes

DES retraités français ont été condamnés à combler leur mare en raison de coassements bruyants de grenouilles indisposant leur voisin, a-t-on appris jeudi de source judiciaire.

Dans un jugement début juin, le couple Pécheras demeurant à Grignols (sud-ouest) a été mis en demeure de combler d'ici quatre mois, avec astreinte de 150 euros (97 250 francs) par jour de retard, la mare au cœur d'une procédure depuis plus de quatre ans.

D'environ 20m sur 20m pour 1,20 m de profondeur, elle compte quelques gardons, des palmipèdes, des moustiques et des grenouilles. "Une vingtaine, trentaine, peut-être", *selon Michel Pécheras, mais dont le chant, à la saison des amours, de début avril à début juin, insupporte le voisin.*

"Des bruits de la campagne, quoi", *plaide le propriétaire de la mare.* "Un bruit infernal", *estime le plaignant. Un constat d'huissier a établi que* "le coassement des batraciens a atteint 63 décibels depuis l'une des chambres" *du voisin,* "fenêtre ouverte". *Un niveau entre le lave-linge et l'aspirateur, selon l'association France Acouphènes.*

En mars 2014, un premier jugement avait débouté le plaignant, considérant que le "vacarme" n'était pas prouvé. Début juin, la Cour d'appel a retenu "la création illicite d'une mare dans la proximité immédiate d'une habitation".

Le couple Pécheras entend se pourvoir en cassation pour faire valoir l'utilité de leur mare en terme de biodiversité ou de point d'eau éventuel pour les pompiers.

Solution de la grille N° 8307

■	A	■	P	■	S	■	E	R	S
O	R	N	E	M	E	N	T	■	G
■	G	E	S	I	R	■	A	R	A
P	E	R	O	N	E	■	L	I	N
A	N	E	■	I	N	D	E	■	A
S	T	E	R	A	I	■	R	E	R
S	I	■	A	T	T	■	A	R	E
O	N	■	V	U	E	S	■	I	L
■	E	M	I	R	■	A	B	E	L
A	■	A	S	I	E	■	■	■	E
M	E	R	■	S	O	L	E	N	■
I	T	I	N	E	R	A	I	R	E